



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAUNY-TERGNIER-LA FERÉ

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens de bien saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère. Elle sera publiée sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2019 a été voté le 17 décembre 2018 par le conseil communautaire. Il est composé d'un budget principal de 5 budgets annexes. Il peut être consulté sur simple demande au service accueil de la communauté d'agglomération aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 novembre 2018. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en ne prévoyant pas de recours à l'emprunt ;
- de mobiliser au maximum des subventions de l'État, de la Région et du Département chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **I. La section de fonctionnement**

### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité de assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Pour l'agglomération :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, des dotations de l'Etat, des subventions des partenaires financiers, des loyers et des prestations fournies à la population (centres de loisirs, petite enfance, enfance ).

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 37 340 047,96 " uros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les reversements de fiscalité aux communes membres, les charges à caractère général, les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 14 % des dépenses de fonctionnement de l'agglomération.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 représentent 33 422 418,36 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement soit 3 917 629,60 " constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la communauté d'agglomération à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une communauté d'agglomération :

- Les impôts locaux estimés à 20 742 850 "
- Les dotations versées par l'Etat et les subventions de fonctionnement perçues estimées à 10 887 058 "
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population estimées à : 1 225 638,46 "

Il est précisé que s'agissant d'un budget primitif adopté avant la fin de l'exercice 2018, le

budget ne reprend pas les excédents et restes à réaliser 2018. Un budget supplémentaire sera nécessaire.

**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	10 014 882,61 "	Excédent brut reporté	0,00 "
Dépenses de personnel	5 217 356,00 "	Recettes des services	1 225 638,46 "
Autres dépenses de gestion courante	6 314 157,58 "	Impôts et taxes	20 742 850,00 "
Dépenses financières	261 680,17 "	Dotations et participations	10 887 058,00 "
Dépenses exceptionnelles	21 000,00 "	Autres recettes de gestion courante	3 823 070,00 "
Autres dépenses	40 000,00 "	Recettes exceptionnelles	135 000,00 "
Reversement de fiscalité aux communes	11 181 281,00 "	Recettes financières	
Dépenses imprévues	9 266,00 "	Autres recettes	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>33 422 418,36 Ć</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>36 813 616,46 Ć</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 524 910,60 "	Produits (écritures d'ordre entre sections)	526 431,50 "
Virement à la section d'investissement	392 719,00 "		
<b>Total général</b>	<b>37 340 047,96 Ć</b>	<b>Total général</b>	<b>37 340 047,96 Ć</b>

**c) La fiscalité**

Le budget est voté sur la base d'une reconduction des taux des impôts locaux pour 2018 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe d'habitation : **9,41 %**
  - Taxe foncière sur le bâti : **2,38 %**
  - Taxe foncière sur le non bâti : **8,44 %**
  - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **7,36 %**

- *concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **24,87 Ö**
  - Taxe de prélèvement des ordures ménagères : **7,36 %**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 20 742 850,00 "

#### **d) Les dotations de l'Etat.**

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 4 281 000 " .

## **II. La section d'investissement**

### **a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'agglomération à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel qui augmentent la valeur patrimoniale de la collectivité.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une maison de santé, à la réfection d'un immeuble ).

### **b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 "	Recettes générées par les immobilisations	610 000,00 "
Remboursement de emprunts	1 283 590,87 "	FCTVA et dotations d'investissement et écritures de TVA	719 000,00 e

Travaux de bâtiments	1 996 984,25 "	Excédent n-1	0,00 "
Etudes d'investissement	464 000,00 "	subventions	730 000,00 "
Subventions d'équipement payées	1 330 198,50 "	Emprunt	
Acquisitions de biens mobiliers et immobiliers	374 840,48 "	Produits (écritures d'ordre entre section)	4 827 629,60 "
Dépenses diverses	584,00 "		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 436 431,50 "		
<b>Total général</b>	<b>6 886 629,60 €</b>	<b>Total général</b>	<b>6 886 629,60 €</b>

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### a) Principaux ratios

<b>Informations financières – ratios (consolidation du budget principal et des 5 budgets annexes)</b>	<b>Valeurs</b>
Dépenses réelles de fonctionnement / population	581 "
Produit des impositions directes / population	219 "
Recettes réelles de fonctionnement / population	645 "
Dépenses d'équipement brut / population	69 "
Encours de la dette / population	107 "
DGF / population	75 "
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	15,63 %
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	93,05 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10,76 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	16,55 %

### c) Etat de la dette

Etat de la dette au 01/01/2019									
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel
2005 - 2020 Bâtiment 50 LA FERRE-Batiment économique	CREDIT AGRICOLE	17/02/2005	01/01/2018	05/01/2018	17 380,57	F	Taux fixe à 3.66 %	3,66	3,72
2006 - 2020 - Déficit infrastructure-bâtiments économiques	CREDIT AGRICOLE	15/12/2005	01/01/2018	05/01/2018	91 421,19	F	Taux fixe à 3.24 %	3,24	3,29
2006 - 2020 - FRICHE BEAUTOR-bâtiments économiques	CREDIT AGRICOLE	15/12/2005	01/01/2018	05/01/2018	78 016,99	F	Taux fixe à 3.03 %	3,03	3,07
2006 - 2026 Travaux ZES - 2ème tranche - exercice 2006	SOCIETE GENERALE	04/07/2006	10/07/2006	10/10/2006	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.0401 %	4,04	4,16
2007 - 2021 Travaux Pépinière d'entreprises - exercice 2006	SOCIETE GENERALE	17/11/2006	17/11/2006	01/02/2007	440 000,00	F	Taux fixe à 3.8755 %	3,88	3,99
2008 - 2027 ZES - 1ère tranche - emp renégocié	CAISSE D'EPARGNE	06/04/2008	25/04/2008	25/11/2008	334 562,97	C	Taux fixe à 3.95 %	3,95	4,01
2009 - 2028 Centre d'appels - emprunt renégocié	CAISSE D'EPARGNE	06/04/2008	25/05/2008	25/05/2009	1 046 663,46	C	Taux fixe à 3.95 %	3,95	4,01
2010 - 2030 ZES 2ème tranche - emprunt 2009	SOCIETE GENERALE	05/12/2009	23/12/2009	23/12/2010	1 500 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0.5 sur Euribor 03 M) + 0.5	1,21	1,23
2011 - 2021 réhabilitation bat communautaire	CREDIT AGRICOLE	05/12/2011	08/12/2011	05/03/2012	190 000,00	F	Taux fixe à 4.97 %	4,97	5,06
2012 - 2026 - Travaux dans les écoles 2011	CAISSE D'EPARGNE	28/11/2011	28/11/2011	25/03/2012	100 000,00	F	Taux fixe à 4.41 %	4,41	4,48

2013 - 2021 - Travaux dans les écoles 2012	CAISSE D'EPARGNE	06/12/2012	06/12/2012	25/03/2013	75 000,00	F	Taux fixe à 3.97 %	3,97	4,03
2014 - 2023 - Travaux dans les écoles 2013	CREDIT AGRICOLE	05/12/2013	12/12/2013	05/03/2014	65 000,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,40	3,44
2015 - 2029 - Travaux dans les écoles 2014	CAISSE D'EPARGNE	03/12/2014	09/12/2014	25/03/2015	350 000,00	F	Taux fixe à 2.32 %	2,32	2,34
2017-2028 - Emprunt aire d'accueil gens du voyage	DEXIA CL	09/09/2008	30/09/2008	01/03/2009	1 667 000,00	F	Taux fixe à 5.16 %	5,16	5,16
2018 - 2013 - Transfert bus DSP transports	BANQUE POSTALE	26/10/2017	01/01/2018	01/04/2018	2 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.59)- Floor 0 sur Euribor 03 M	0,59	0,60
TERRAGES T1	CAISSE D'EPARGNE	26/10/2009	16/11/2009	25/02/2010	1 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.6	1,31	1,34
<b>Total général</b>					<b>10 955 045,18</b>				

Fait à CHAUNY, 24/12/2018

Le Président,  
Bernard BRONCHAIN